

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-99 du 13 Avril 1976

portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

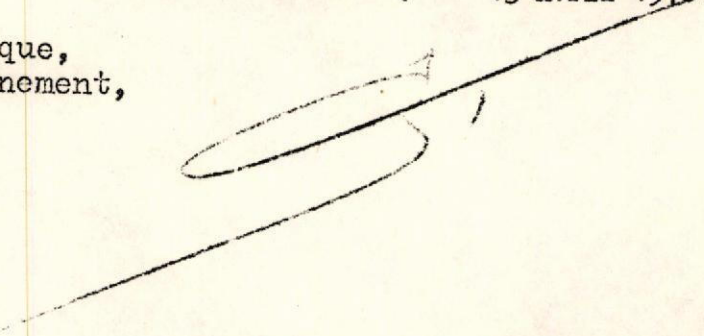
D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Pour compter du Lundi 12 Avril 1976, le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assure l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du Capitaine André ATCHADE.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 Avril 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - CS 6 - MIA 2 - Ministères 15 - SGG 4 - CNR 4 -
SPD 2 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde.Ch. 5 - JORPB 1 -
Cab. Mil. 1.-